

COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie 77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix avril deux mil dix-huit en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire mardi dix-sept avril deux mil dix-huit à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: M. Jacques DRÈVETON (procuration de Mme Natacha BURNEL), Mme Simonne DEBEAUPUIS, M. Matthieu FOURNY (procuration de Mme Alexandra DERMONT), M. Philippe FORESTIER, Mme Patricia GUISSE, M. Richard ROBLIN, Mme Marie-Anne JUMEAU

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Natacha BURNEL (procuration à M. Jacques DRÈVETON), Mme Alexandra DERMONT (procuration à M. Matthieu FOURNY)

ABSENTS NON EXCUSÉS: M. Giovanni BRUSCINO, Mme Andréa BERIZZI, M. Etienne PROFFIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : M. Matthieu FOURNY

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 12 PRÉSENTS : 07

VOTANTS: 09 (7 pour les délibérations : 2018/02-05 ; 2018/02-06 ; 2018/02-10 ; 2018/02-11)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13/02/2018

(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour)

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION DE CONTRACTER LE PRET RELAIS CREDIT AGRICOLE POUR ANTICIPER LE REMBOURSEMENT DU FCTVA CONCERNANT L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE L'ECOLE DENISOT ET DES LOCAUX ANNEXES. Délibération n° 2018/02-01

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de contracter un prêt relais afin d'anticiper le remboursement du FCTVA pour l'extension du groupe scolaire de l'école Denisot et des locaux annexes.

Le montant de ce prêt relais sera de 250 000 € à un taux d'environ 1%.

<u>DÉLIBÉRATION</u> Pour : 09 Abstention : 00 Contre : 00

CONTRAT RURAL – CONSEIL REGIONAL ET DEPARTEMENTAL CONCERNANT L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE L'ECOLE DENISOT ET DES LOCAUX ANNEXES.

Délibération n° 2018/02-02

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante :

1/ l'extension du groupe scolaire de l'école Denisot et des locaux annexes pour 686 976 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 686 976 € H.T

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres et prêt relais.

<u>DÉLIBÉRATION</u> Pour : 09

Abstention : 0 Contre : 0

CONVENTION ABRIS DE VOYAGEURS « QUAI DE MARNE »

Délibération n°2018/02-03

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun, le Département a décidé de favoriser la mise en place d'abrisvoyageurs, dont il est propriétaire, dans les communes de Seine-et-Marne.

Dans ce cadre, le Département a accepté de mettre à disposition de la commune un abris-voyageurs « quai de Marne » comme proposée dans la convention soumise au Conseil Municipal.

<u>DÉLIBÉRATION</u> Pour : 09 Abstention : 0 Contre : 0

RENOUVELLEMENT DU BAIL A LONG TERME « GESVRES LE CHAPITRE »

Délibération n°2018/02-04

VU la délibération n° 2016/03-09 concernant la dissolution du CCAS.

Considérant le projet de bail à long terme proposé par Maître COURTIER, Notaire à MEAUX, en vue du renouvellement du bail conclu avec Monsieur Laurent COURTIER, est arrivé à échéance.

Le bail est arrêté pour une durée de dix-huit (18) années entières et consécutives prenant effet, rétroactivement, le 11 novembre 2017 pour finir le 11 novembre 2035.

<u>DÉLIBÉRATION</u> Pour : 09 Abstention : 0 Contre : 0

M14 / COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n°2018/02-05

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Simonne DEBEAUPUIS, doyenne d'âge.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal valide de compte de gestion de l'année 2017

<u>DÉLIBÉRATION</u> Pour : 07 Abstention : 0 Contre : 0

M14 / COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n°2018/02-06

Monsieur le Maire confie la présidence à la doyenne d'âge Mme Simonne DEBEAUPUIS.

Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2017, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

 Section de Fonctionnement ->
 Dépenses
 :
 536 443.82 €

 Recettes
 :
 524 052.25 €

 Excédent
 :
 11 099.33 €

 (Résultat N-1)
 :
 (50 514.01 €)

 Déficit
 :
 - 992.24 €

Section d'Investissement ->

Dépenses

388 038.18 €

Recettes : 160 808.18 €

Recettes Excédent

216 661.82 €

(Résultat N-1) : (267 175.83 €)

<u>Déficit</u> : <u>- 10 567.87 €</u>

<u>Déficit global de clôture -></u> : <u>- 11 560.11 €</u>

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'année 2017.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Pour: 07 Abstention: 0 Contre: 0

TAUX D'IMPOSITION 2018.

Délibération n°2018/02-07

Augmentation des taux d'imposition :

TAXE D'HABITATION : 14.60 % (+3.18 %)
 TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 26.30 % (+3.34 %)
 TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 56.10 % (+2 %)

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Pour: 09 Abstention: 0 Contre: 0

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018

Délibération n°2018/02-08

A l'article 6281 - Organismes et EPCI

AMIF	70.00 €	
CAUE	110.00 €	
Union des Maires	170.00 €	
Lycée Claye Souilly	100.00 €	
Syndicat CES d'Esbly	3700.00 €	
Syndicat téléalarme	150.00 €	

Total 6281 4 300.00 €

A l'article 6574 – Associations locales

AFLO	400.00 €
AJT (Association pour les Jeunes Triboulois)	400.00 €
Comité des Fêtes	1 500.00 €
SOFIALEX	400.00 €

Total 6574 2 700.00 €

RAPPELLE que les subventions aux associations locales ne pourront être versées uniquement si le dossier de demande de subvention (cerfa n°12156*3) et le compte-rendu financier de subvention (cerfa n°12156*03 Annexe) sont dûment rempli et transmis en Mairie.

DÉLIBÉRATION

Pour : 09 Abstention : 0 Contre : 0

M14 / VOTE BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n°2018/02-09

Les propositions du Budget primitif 2018 se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	DépensesRecettes	530 490.00€ 530 490.00€	
Section d'Investissement	- Dépenses	1 135 000.00€	
	- Recettes	1 135 000.00€	

Le conseil municipal approuve le budget 2018.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Pour : 09 Abstention : 0 Contre : 0

M49 / COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n°2018/02-10

Réuni sous la présidence de Madame Simonne DEBEAUPUIS, doyenne d'âge,

Après s'être fait présenter le budget unique d'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire Statuant sur l'exécution du budget d'assainissement de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal valide de compte de gestion de l'année 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 07 Abstention : 0 Contre : 0

M49 / COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n°2018/02-11

Monsieur le Maire confie la présidence à la doyenne d'âge, Madame Simonne DEBEAUPUIS.

Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2017, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Les résultats du Compte Administratif 2017 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement ->	Dépenses	:	427.60 €	
_	Recettes	:	16 918.04 €	
	Excédent	:	19 115.29 €	
	(Résultat N-1)	:	16 490.44 €	
	<u>Excédent</u>	:	<u>35 605.70 €</u>	
Section d'Investissement ->	Dépenses	:	9 203.76 €	
	Recettes	:	1 086.05 €	
	Excédent	:	36 37.09 €	
	(Résultat N-1)	:	- 8 111.71 €	
	<u>Excédent</u>	:	<u>28 199.38 €</u>	
Excédent global de clôture ->		:	63 805.11 €	

Le conseil municipal approuve le compte administratif pour l'année 2017.

DÉLIBÉRATION

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

M49 / AFFECTATION DU RÉSULTAT - EXERCICE 2017

Délibération n°2018/02-12

Constatant que le compte de gestion fait apparaître au résultat de clôture de l'exercice 2017 un excédent de fonctionnement de 35 605.70 € et un excédent d'investissement de 28 199.38€, M. Le Maire propose de reporter sur le budget 2018 :

Affectation à l'excédent reporté :

C/001 : 28 199.38€

Affectation à l'excédent reporté :

 C/002
 :
 20 000.00€

 1068
 :
 15 605.70 €

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat pour écriture dans le budget 2018.

DÉLIBÉRATION

Pour: 9 Abstention: 0 Contre: 0

M49 / VOTE BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n°2018/02-13

Les propositions du Budget primitif 2018 se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses 43 450.00 €

- Recettes 43 450.00 €

Section d'Investissement - Dépenses 94 179.13 €

- Recettes 94 179.13 €

Le conseil municipal approuve le budget 2018.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Pour: 9 Abstention: 0 Contre: 0

La séance est levée à 20h34